



Bureau communautaire
1^{er} décembre 2022
Hôtel d'Agglomération – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 22
Date de la convocation : 25 novembre 2022

Présents : J.P Fichère, C. Bourgeois-République, J.M Daubigny, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, C. Monneret, J.Y Roy, J.L Croiserat, M.R Guibelin, M. Hoffmann, J. Lepetz, I. Mangin, J. Péchinot, T. Ryat, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Excusés : D. Michaud, S. Calinon, J.B Gagnoux.

Date de publication : 08 décembre 2022

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP458 – 39109 DOLE Cedex
Tél. 03.84.79.78.40
Fax. 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB38/22

Objet

Modification du tableau des effectifs

Par délibération n°GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Parmi ces emplois, figurent les emplois de direction tels que définis par le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987, notamment celui de Directeur Général Adjoint des Services des Communautés d'Agglomération de plus de 20 000 habitants.

Les agents titulaires exerçant ces fonctions sont détachés de leur grade sur l'emploi fonctionnel.

Il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services en vue de détacher un agent, actuellement employé sur le grade d'attaché principal territorial, afin de seconder et suppléer le Directeur Général des Services dans ses diverses fonctions.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **CRÉENT** un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait à Dole,
Le 1er décembre 2022,
Le Président

